



Pôle architecture et patrimoine

Unité départementale de l'architecture
et du patrimoine du puy de dôme
tél-04 73 41 27 27 – udap.puy-de-dome@culture.gouv.fr

Affaire suivie par Muriel Cros

Clermont-Ferrand, le 09/11/2021

L'Architecte des bâtiments de France

à

Monsieur le Président
BILLOM COMMUNAUTE
07 avenue Victor Cohalion

63160 BILLOM

à l'attention de Mme Hélène APTEL, chargée
de mission

V/Réf : Votre courriel du 08/11/2021

N/Réf : MC/CF N° PAT-571

Objet : BILLOM – projet PVAP – dossier Arrêt – avis des personnes publiques associées (UDAP)

Madame,

Par courriel cité en référence, vous avez bien voulu me demander mon avis sur le projet de plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP) dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées conformément à l'article L.631-4 du code du patrimoine.

Le service a été associé à toutes les réunions techniques et commissions locales. Aussi, je vous fais part de mon avis favorable sur ce projet.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, l'assurance de ma considération distinguée.

L'architecte des bâtiments de France,

Muriel CROS